

Demande initiale de prise en charge par l'assurance maladie de médicaments du type stimulants du système nerveux central dans le cadre du traitement du trouble déficit de l'attention/hyperactivité

Matricule du patient	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et prénom	<input type="text"/>			
Nom du médecin prescripteur	<input type="text"/>			
Code médecin	<input type="text"/>			DOCUMENT SOUS SECRET MÉDICAL

I. Confirmation du diagnostic de déficit de l'attention/hyperactivité selon les critères du DSM IV :

(Mini-DSM-IV-TR – Critères diagnostiques, publication par Éditions Masson, Paris)

A. Présence soit de (1), soit de (2) :

- (1) six des symptômes suivants d'**inattention** (ou plus) ont persisté pendant au moins 6 mois, à un degré qui est inadapté et ne correspond pas au niveau de développement de l'enfant: oui non

Inattention

- (a) souvent, ne parvient pas à prêter attention aux détails, ou fait des fautes d'étourderie dans les devoirs scolaires, le travail ou d'autres activités; oui non
- (b) a souvent du mal à soutenir son attention au travail ou dans les jeux; oui non
- (c) semble souvent ne pas écouter quand on lui parle personnellement; oui non
- (d) souvent, ne se conforme pas aux consignes et ne parvient pas à mener à terme ses devoirs scolaires, ses tâches domestiques ou ses obligations professionnelles (cela n'est pas dû à un comportement d'opposition, ni à une incapacité à comprendre les consignes); oui non
- (e) a souvent du mal à organiser ses travaux ou ses activités; oui non
- (f) souvent évite, a en aversion ou fait à contrecœur les tâches qui nécessitent un effort mental soutenu (comme le travail scolaire ou les devoirs à la maison); oui non
- (g) perd souvent les objets nécessaires à son travail ou à ses activités (p.ex., jouets, cahiers de devoirs, crayons, livres ou outils, ...); oui non
- (h) souvent, se laisse facilement distraire par des stimuli externes; oui non
- (i) a des oublis fréquents dans la vie quotidienne. oui non

- (2) six des symptômes suivants d'**hyperactivité-impulsivité** (ou plus) ont persisté pendant au moins 6 mois, à un degré qui est inadapté et ne correspond pas au niveau de développement de l'enfant: oui non

Hyperactivité

- (a) remue souvent les mains ou les pieds, ou se tortille sur son siège; oui non
- (b) se lève souvent en classe ou dans d'autres situations où il est supposé rester assis; oui non
- (c) souvent, court ou grimpe partout, dans des situations où cela est inapproprié (chez les adolescents ou les adultes, ce symptôme peut se limiter à un sentiment subjectif d'impatience motrice); oui non
- (d) a souvent du mal à se tenir tranquille dans les jeux ou les activités de loisir; oui non
- (e) est souvent « sur la brèche » ou agit souvent comme s'il était « monté sur ressorts »; oui non
- (f) parle souvent trop. oui non

Impulsivité

- (g) laisse souvent échapper la réponse à une question qui n'est pas encore entièrement posée; oui non
- (h) a souvent du mal à attendre son tour; oui non
- (i) interrompt souvent les autres ou impose sa présence (p.ex. : fait irruption dans les conversations ou dans les jeux). oui non

B. Certains des symptômes d'hyperactivité-impulsivité ou d'inattention ayant provoqué une gêne fonctionnelle étaient présents avant l'âge de 7 ans. oui non

C. Présence d'un certain degré de gêne fonctionnelle liée aux symptômes dans deux ou plus de deux types d'environnement différents (p.ex. : à l'école – ou au travail – et à la maison). oui non

D. On doit mettre clairement en évidence une altération cliniquement significative du fonctionnement social, scolaire ou professionnel. oui non

E. Les symptômes ne surviennent pas exclusivement au cours d'une schizophrénie ou d'un autre trouble psychotique et ils ne sont pas mieux expliqués par un autre trouble mental (p.ex. : trouble thymique, trouble anxieux, trouble dissociatif ou trouble de la personnalité). oui non

F. Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

G. Conclusion : **Le diagnostic est celui d'un déficit de l'attention/hyperactivité** oui non

II. Critères de prescription (1-5) applicables en médecine infanto-juvénile

Le médecin prescripteur s'engage à respecter les conditions de prescription suivantes:

1) Il s'agit d'un cas d'hyperactivité grave qui invalide l'enfant dans ses capacités d'apprentissage cognitif, relationnelles et d'adaptation sociale et/ou qui met en danger la cohésion du milieu dans lequel vit l'enfant avec risque d'entraîner des troubles du développement de la personnalité et des troubles psychopathologiques ultérieures oui non

2) La prescription est précédée par :

- un entretien d'exploration du milieu familial et deux séances d'évaluation du fonctionnement psychique oui non

Les investigations sont effectuées par le médecin ou par le spécialiste auquel il l'adresse.

3) Le traitement médicamenteux est intégré dans un projet thérapeutique global :

- thérapie familiale; oui non
- psychothérapie individuelle; oui non
- psychomotricité; oui non
- rééducation pédagogique; oui non
- aide scolaire; oui non
- autres: oui non

4) L'enfant sera suivi de manière régulière. Une première évaluation aura lieu après 2 mois de traitement médicamenteux oui non

5) Le traitement sera arrêté, si après deux mois de prise du médicament avec un dosage suffisant, il n'y a pas d'amélioration de l'état de l'enfant oui non

III. État staturo-pondérale

Poids (kg): Taille (cm):

Nom du médicament envisagé:

.....
.....

Je demande que le patient mentionné ci-dessus puisse bénéficier de la prise en charge de médicaments du type stimulants du système nerveux central par l'assurance maladie pour une période de traitement de 12 mois.

La présente est à renvoyer au **Service Autorisations médicaments, dispositifs médicaux, orthopédie et transport** du Département Médicaments, dispositifs médicaux et médecine préventive de la CNS,
Fax: (+352) 40 78 50 – 4, rue Mercier – L-2980 Luxembourg – pharma.cns@secu.lu

Cachet, signature et date